

L'an deux mille onze, le dix huit février à dix sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du neuf février deux mille onze, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Hervé RASCLARD :

Membres en exercice : 43  
Membres titulaires présents ou représentés : 23  
Pouvoirs : 5  
Quorum atteint  
Nombre de suffrages exprimés : 28

**Présents(es)**

Annie AGIER,  
Paul ARNOUX,  
Marcel BAGARD,  
Christian BARTHEYE,  
Sébastien BERNARD suppléant,  
Jean-Marie BERTRAND,  
Jean-Marie BLANCHARD  
suppléant,

Marc BONNARD,  
Jean-Pierre BUIX,  
Daniel CHARRASSE suppléant,  
Pierre DALSTEIN suppléant,  
Claude DAUMAS suppléant,  
Dominique GUEYTTE,  
Laurent HARO suppléant,  
Bruno LAGIER,

Valery LIOTAUD,  
Nadia MACIPE suppléante,  
Patricia MORHET-RICHAUD,  
Hervé RASCLARD,  
Francis RIEU suppléant,  
Jacques RODARI,  
Michel TACHE,  
Eliane TERRAS suppléante

**Pouvoirs**

Marie BOUCHEZ à Marc BONNARD, Pierre COMBES à Hervé RASCLARD, Michèle EYBALIN à Annie AGIER, Bernard ILLY à Dominique GUEYTTE, Christine NIVOU à Bruno LAGIER

**Excusés(es)**

André AUBERIC, Olivier CADIER, Claire CHASTAN, Marie-Christine GIT, Gérard GOZZI, Michel GREGOIRE, Anne-Marie HAUTANT, Jean-Jacques MONPEYSSSEN, Corinne MOREL-DARLEUX, Marie-Pierre MOUTON, Anne-Marie REME-PIC suppléante, Jean-Louis REY, Auguste TRUPHEME suppléant

\*\*\*\*\*

**Objet : Actions d'éducation à l'environnement, programme 2011**

L'éducation à l'environnement et au territoire constitue une des cinq missions essentielles d'un Parc naturel régional. Le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales s'est donc engagé dès 2008 dans l'organisation d'actions concernant cet enjeu. En 2009, un programme d'interventions en direction des Accueils de Loisirs sans hébergement du territoire et des villes-portes a été proposé. Ce dispositif a concerné 6 ALSH et a donné lieu à 31 interventions d'une journée ou une demi-journée et a concerné un nombre total de 555 enfants.

En 2010, une approche plus pédagogique et plus complète a conduit à privilégier des démarches inscrites dans le cadre de la pédagogie de projet (afin d'améliorer l'appropriation des enjeux par les enfants et les adultes). Plusieurs actions ont été engagées en direction d'écoles primaires du territoire, de plusieurs Accueils de Loisirs sans Hébergement et du grand public.

Cette délibération vise donc à préciser le programme et le financement des actions d'éducation à l'environnement et au territoire du Syndicat Mixte des Baronnies Provençales pour l'année 2011.

**Programme d'actions dans les écoles autour de l'eau et de l'agriculture**

Cette action a débuté en 2010 et doit durer jusqu'à la fin de l'année civile 2011. Elle est entièrement gratuite pour les écoles participantes. Elle se déroule au sein de 6 écoles ou regroupements pédagogiques intercommunaux du territoire : La Roche-Saint-Secret, Condorcet-Saint-Ferréol-Trente-Pas, Séderon, La Motte-Chalancon/Rémuzat, Rosans, Ribiers. Parallèlement, six sites agricoles ont été choisis comme lieu d'intervention des écoles. Il s'agit tantôt d'agriculteurs privés, tantôt d'association syndicale agréée, tantôt d'associations ou d'institutions (Les Jardins de l'Aube à Condorcet et l'ARDEMA gérée par la Chambre d'agriculture de la Drôme à Mévouillon). Les enjeux repérés concernent la préservation de la qualité de l'eau, la question de la consommation d'eau ou celle de la préservation des milieux aquatiques, de la faune et de la flore qui y sont associées.

Ce programme a été retenu à la suite d'un appel à projets de la Région Rhône-Alpes intitulé « Rhônalpins écocitoyens » et soutenu par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre des actions de préfiguration du SMBP.

L'année 2010 a correspondu à l'élaboration des projets et aux premières séries d'animations (autour de la définition du projet et de la perception globale des enjeux liés à l'eau). L'année 2011 correspondra à la formalisation de chaque projet et comprendra également des temps de restitution collective. L'essentiel des crédits correspond donc au financement d'interventions et d'actions de communication.

Le budget prévisionnel 2011 suivant est proposé :

RECETTES		DEPENSES	
descriptif	2011	descriptif	2011
Conseil régional Rhône-Alpes	14 000 €	structures intervenant dans le domaine de l'éducation à l'environnement	
Conseil régional PACA	7 000 €	suivi technique du projet de chaque structure	2700 €
SMBP	6 800 €	Animations, formation et interventions	16400 €
		conception et prestations pour les outils pédagogiques et d'information	2700 €
		Convention Chambres d'Agriculture (communication)	1000 €
		réalisation et diffusion des outils pédagogiques et d'information	5000 €
<b>TOTAL</b>	<b>27800 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>27800 €</b>

## Programme d'actions de sensibilisation en direction du grand public

2010 a correspondu à la première année de sensibilisation du grand public aux enjeux de préservation des patrimoines des Baronnies Provençales. Elle a conduit à l'organisation de trois journées de sensibilisation aux patrimoines associés aux paysages. Les périodes du printemps et de l'automne ont été privilégiées afin de toucher en priorité les habitants du territoire. Les balades sont payantes mais d'un prix modique (5 euros). Cette somme est conservée par les Offices de tourisme qui reçoivent la réservation.

Le 12 juin, les interactions entre géologie et patrimoines naturels ont été évoquées. Le 30 octobre, dans le cadre d'une opération nationale, la « Journée de la nuit » relayée au sein du département des Hautes-Alpes, il s'agissait de proposer une découverte des enjeux associés à la nuit. Le 11 décembre, les patrimoines culturels ont été évoqués. Dans le cadre de ce programme, une quatrième journée, plus spécifiquement consacrée à l'évocation des enjeux patrimoniaux à destination des professionnels du tourisme et des hébergeurs du territoire du projet de Pnr, a dû être reportée au 15 octobre 2011.

13 balades ou événements ont été proposés qui ont concerné 123 personnes (dont 90% résident dans le territoire).

Cette première expérience a permis d'établir un partenariat privilégié avec les offices de tourisme du territoire (réservation, information) et de proposer des actions novatrices (en ce qui concerne les lieux et/ou les thématiques abordées).

Pour l'année 2011, il est proposé de reconduire cette action autour d'une thématique générale, les acteurs du territoire et de 4 journées, au cours desquelles les balades et les rencontres pourraient aborder les thèmes suivants : le 30 avril, la forêt ; le 18 juin, le pastoralisme ; le 1<sup>er</sup> octobre, la nuit et 19 novembre, les patrimoines culturels. Les outils de communication seront principalement réalisés par le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales et, comme en 2010, une information spécifique sera adressée à toutes les communes du territoire du projet de Pnr, alors que le partenariat avec les Offices de tourisme sera reconduit.

Le budget prévisionnel 2011 suivant est proposé :

DEPENSES	MONTANT (en €)	RECETTES	MONTANT (en €)
Préparation des journées (valorisation de l'action du personnel du SMBP : temps, déplacements, documents de communication)	3 700 €	<b>Région Rhône-Alpes</b>	<b>3000 €</b>
		<b>Région PACA</b>	<b>3000 €</b>
Prestations et animations des journées	4 800 €	<b>SMBP</b>	<b>4 000 €</b>
Communication (brochures, envois)	1 500 €		
<b>TOTAL</b>	<b>10 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>10 000 €</b>

## Programme d'actions dans les Accueils de Loisirs Sans Hébergement

A la suite d'une première action qui a conduit à l'organisation d'animations dans 6 ALSH du territoire en 2009, l'année 2010 a représenté un nouveau palier dans l'organisation d'un travail commun avec le SMBP ; Ce travail a concerné deux actions qui, toutes les deux, cherchait à favoriser les coopérations entre ALSH :

- En avril 2010, trois ALSH du territoire (Ribiers, Buis-les-Baronnies et Val d'Eygues) ont participé à l'organisation d'un mini-raid de quatre jours et trois nuits, pour des enfants de 8 à 10 ans et autour de la découverte des patrimoines du territoire et de rencontres avec des habitants des communes traversées. Il s'est déroulé en 2 temps : à Montaulieu et Rochebrune pour un premier groupe et à Eourres et Lachau pour un 2<sup>e</sup> groupe. Dans un 2<sup>e</sup> temps, les deux groupes se sont retrouvés à Buis-les-Baronnies pour un moment d'échanges et de restitution de leurs expériences. 22 enfants ont été concernés. Cette expérience a été fortement appréciée par l'ensemble des participants et devrait être reconduite au printemps 2012, en cherchant à solliciter plus d'ALSH.
- Dans le cadre du programme Leader 2007-2013 sur le Pays « Une Autre Provence », une action sur l'éducation au goût dans les ALSH a été lancée par le SMBP, en étroite collaboration avec quatre Accueils de Loisirs (Buis-les-Baronnies, Val d'Eygues, Vaison et Valréas). D'autres ALSH ont été informés de cette action mais ils n'ont pas manifesté leur souhait de s'y associer. Le 16 décembre 2009, le Comité syndical du SMBP a approuvé un plan de financement à hauteur de 42 000 euros (délibération n°4362009) pour les années 2010 et 2011. Cette action comprend plusieurs axes : formation des animateurs, constitution de mallettes pédagogiques, animations dans les ALSH, réalisation d'un jeu éducatif, en associant éducation au goût et productions agricoles du territoire du Pays « Une Autre Provence » et du projet de Pnr des Baronnies Provençales.
- Le 2 septembre 2009, par délibération n°47-2010, le Bureau Syndical a décidé de lancer une consultation destinée à sélectionner un prestataire pour la réalisation matérielle de ce jeu.
- Un cahier des charges, précisant les conditions de réalisation de ce marché, a été adressé à quatre prestataires le 21 décembre 2010. Deux d'entre eux, Claeys Jeux et les Editions JOCATOP, ont décliné la proposition le 24 décembre 2010 et le 10 janvier 2011. Deux sociétés, ADVITA de Sathonay et GRAPHOT de Saint-Paul-Trois-Châteaux, ont adressé leurs propositions avant la clôture des candidatures fixée au 31 janvier 2011, à midi.

L'analyse des deux propositions a été synthétisée dans le tableau ci-dessous :

	ADVITA	note	GRAPHOT	note
<b>Capacité du candidat à réaliser la prestation</b>				
a) expérience antérieure (0-2)	a) entreprise « jeune » mais réelle expérience individuelle	2	a) expérience sérieuse avec concepteur de jeux éducatifs (Bioviva)	2
b) maîtrise des délais (0-2)	b) est intermédiaire, fait travailler des prestataires,	1	b) réalise et imprime les jeux	1,5
<b>cohérence technique de l'offre</b>				
a) compréhension de la place du jeu dans l'action (0-2)	a) reprise du cahier des charges qui montre cette compréhension générale	1,5	a) pas de précisions permettant de montrer la perception globale du projet	0
b) méthodes et propositions sur le caractère respectueux de l'environnement (0-2)	b) série d'engagements de fonctionnement, mais sans préciser les noms et les caractéristiques des entreprises qui réaliseront le jeu	1	b) imprimeur qui dispose de labels (Imprim'Vert, produits bois FSC, bois et papier-cartons PEFC)	2
c) relations avec les ALSH (0-2)	c) propositions de 6 réunions de concertation (mais qui sont hors budget)	2	c) deux réunions avec le responsable de projet (intégrées au coût global), proposition d'une réunion avec un formateur de Bioviva	1
<b>coût de la prestation</b>				
a) degré de précision du devis (0-2)	a) devis précis par poste de fabrication, pas de précisions sur l'origine des dessins	1,5	a) devis global (pour la conception), prix par jeu (à l'unité pour 500 exemplaires), devis précis en ce qui concerne l'origine des dessins	1
b) montant proposé – prestations intégrées (0-6)	b) 31220 euros HT (réalisation technique du jeu, sans conseils)	2	b) 17400 euros HT (réalisation technique du jeu, participation à 2 réunions de coordination, stockage gratuit des jeux)	5
c) coût supplémentaire pour 50 jeux supplémentaires (0-2)	c) 3000 euros HT et frais de déplacements (conseils, participation à 6 réunions)	0	c) 1390 euros HT (coût d'une formation supplémentaire possible (Bioviva))	2
	c) 3000 euros HT		c) 240 euros HT	
<b>TOTAL</b>		<b>11</b>		<b>14,5</b>

Il apparait que la société ADVITA a adressé une proposition nettement moins intéressante que la société GRAPHOT.

Le Président propose donc de retenir l'offre de la société GRAPHOT afin qu'elle puisse réaliser le jeu au cours de l'année 2011.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical :

Concernant le programme d'actions :

- **Approuve** le programme et le financement des actions d'éducation à l'environnement et au territoire proposées pour l'année 2011.
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention, signer tout acte relatif à ces actions.
- **Délègue** au Bureau tout pouvoir relatif à ces actions.

Concernant la réalisation d'un jeu éducatif associant éducation au goût et productions agricoles du territoire :

- **Décide** de retenir la proposition de la société GRAPHOT pour un montant maximum de **24 185 € HT** correspondant à l'ensemble des options proposées.
- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à cet objet et à engager les dépenses afférentes.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits

Le Président  
Hervé RASCLARD